



Communiqué de presse

21/04/2011

Prime : bonne nouvelle pour les uns, mauvaise pour les autres

La possibilité, sans caractère obligatoire, de distribuer une prime exonérée de charges dans les entreprises de moins de 50 salariés est une bonne nouvelle. Cette incitation contribuera sans aucun doute pour les entreprises en capacité de le faire, à augmenter le pouvoir d'achat des salariés sans entamer la compétitivité des entreprises.

A l'inverse, imposer le versement d'une prime aux entreprises de plus de 50 salariés empiète sur la liberté de gestion du chef d'entreprise. Une PME de 51 salariés distribuant des dividendes sera donc soumise aux mêmes contraintes qu'une entreprise mondialisée du CAC 40 !

En outre, il est à souligner que cette décision, si elle devait être confirmée, conduirait à un nouvel effet de seuil, faisant passer de 35 à 36 les obligations administratives et financières déclenchées par le seul fait d'embaucher un 51^e salarié ! A méditer ... à l'heure des simplifications administratives.